

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°21 du 23 Juin
2021

ACTUS REGIONALES

Action de sensibilisation Handicap psychique et addictions

Publié le 22 Juin 2021

Le CREHPSY propose deux Actions de sensibilisation Handicap psychique et addictions

Jeudi 23 sept 2021, de 09h30 à 12h30 à Amiens

Mardi 14 déc 2021, de 14h à 17h à Loos

Contact : Crehpsy Hauts-de-France - Parc Eurasanté Est - 235 avenue de la recherche - Entrée B -
Étage 4 - 59120 Loos - 03 20 16 56 10 - contact@crehpsy-hdf.fr

Formation AFERTES

Publié le 22 Juin 2021

Le Département de la Formation Continue du Centre de Formation AFERTES d'ARRAS ouvre une nouvelle session de formation sur l'action suivante :

Nouvelle session de PREFORMATION aux métiers du social du 27 septembre 2021 au 8 avril 2022

Vous êtes attiré par les métiers du secteur social, éducatif et médico-social ?

Vous souhaitez être orienté et accompagné pour votre projet de professionnalisation ?

Vous souhaitez faciliter grandement votre réussite aux sélections d'entrée en formation ?

Une opportunité s'offre à vous !

Rejoignez la PREFORMATION afin de renforcer vos connaissances du secteur social et valoriser votre engagement.

Vous trouverez un contenu détaillé de chaque formation sur le site de l'AFERTES : www.afertes.org – la brochure de la PREFORMATION est en ligne.

Pour tout renseignement, devis et inscription merci de prendre contact avec le secrétariat – MARTIN Christelle : 03 21 60 40 13 – Email : afertes@afertes.org

AFERTES- 5 rue Frédéric Degeorges 62000 ARRAS

[CESER Hauts-de-France] Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France

Publié le 22 Juin 2021

Ce rapport propose une analyse des inégalités en Hauts-de-France que ce soit les inégalités de niveaux de vie, les inégalités d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et enfin les inégalités de conditions de vie. Pour chaque thème des recommandations et des préconisations sont formulées.

Les nombreux indicateurs négatifs prouvent les inégalités en région. La crise sanitaire n'a fait qu'accroître la pauvreté faisant basculer dans la précarité des catégories de population qui n'étaient pas concernées jusqu'alors.

Le CESER propose 33 recommandations afin d'améliorer rapidement la situation et faire évoluer favorablement ces inégalités.

[Rapport 2021](#)

Source : Ceser, mai 2021

Bus de l'accès au droit

Publié le 22 Juin 2021

La faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille et l'Ordre des Avocats du barreau de Lille mettent en place le Bus de l'Accès au Droit afin d'apporter une aide juridique gratuite aux personnes les plus vulnérables et d'atteindre les territoires dépourvus de permanences juridiques.

L'objectif de cette initiative est de mettre à disposition de chacun des permanences juridiques gratuites assurées par des avocats et des étudiants bénévoles sans rendez-vous. Le Bus de l'Accès au Droit permet un accompagnement de proximité et de qualité dans le cadre de démarches souvent complexes juridiquement.

Ces consultations recouvrent l'ensemble des branches du droit : le travail, la consommation, la famille, le logement, le pénal, le surendettement, le handicap, l'immobilier, la santé, le séjour...

Calendrier

Pour en savoir plus <https://www.busdelacesaudroit.fr/>

[CLIC Seniors Relais Autonomie de Lille] Plan d'Alerte et d'Urgence

Publié le 22 Juin 2021

Le CLIC Seniors Relais Autonomie de Lille est en charge de l'organisation du Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) municipal de Lille, susceptible notamment d'être déclenché en cas de canicule, grand froid ou crise sanitaire. Vous trouverez ici [le formulaire d'inscription au PAU 2021](#), ainsi que [le formulaire d'inscription au PAU 2021](#).

La première phase de ce plan consiste à recenser les personnes âgées ou en situation de handicap, isolées et/ou vulnérables, résidant sur Lille, afin que celles-ci puissent être contactées en cas de survenue d'un risque majeur.

Pour être recensées, les personnes doivent s'inscrire sur la liste de veille du PAU en retournant le formulaire d'inscription complété, par voie postale ou sur clicra@mairie-lille.fr, ou via une demande en ligne sur le site <https://mesdemarches.lille.fr/>. Le relais des professionnels est indispensable pour favoriser un bon repérage du public cible et inciter les personnes concernées à s'inscrire.

A noter, 2 nouveautés cette année :

- La possibilité de procéder à l'inscription d'une personne à la demande d'un tiers (entourage ou professionnel), le tiers s'engageant à avoir l'adhésion à la démarche de la personne concernée.
- La possibilité de compléter en ligne le formulaire d'inscription, via le site <https://mesdemarches.lille.fr>

APPEL À PROJET

Dispositif de Renforcement en psychologues des maisons de santé pluri professionnelles et des centres de santé

Publié le 22 Juin 2021

Le dispositif a pour objectif de permettre l'accès à une prise en charge psychologique aux patients en souffrance psychique repérés par leur médecin traitant, dans le cadre d'un parcours de soins coordonné et sans reste à charge pour le patient. Corps de texte

Au sortir de la pandémie, la prise en charge de la santé mentale des français est une priorité du gouvernement. La mesure 31 du Ségur de la santé vise à renforcer l'offre de soutien psychologique de la population dans les structures d'exercice coordonné.

Le dispositif a pour objectif de permettre l'accès à une prise en charge psychologique aux patients en souffrance psychique repérés par leur médecin traitant, dans le cadre d'un parcours de soins coordonné et sans reste à charge pour le patient.

Sont éligibles les structures en mesure d'organiser le partage et la transmission d'informations entre le médecin traitant et le psychologue, répondants aux critères suivants :

Pour les maisons de santé pluri professionnelles, elles devront être constituées en sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA) ou, à défaut, avoir un statut qui permette le recrutement ou le paiement de prestations. Pour les centres de santé, la structure doit être adhérente à l'accord national des centres de santé.

Le dossier de candidature sera à transmettre par mail à votre pôle de proximité territorial (cf. adresse mail infra) avec en objet : « AMI PSY + Nom de votre structure ».

Date limite de dépôt des candidatures : Dimanche 12 septembre 2021

[Cahier des charges](#)

[Avis de AMI Psy en MSP CS](#)

Création d'équipes mobiles d'hygiène au bénéfice des EHPAD des Hauts de France

Publié le 22 Juin 2021

ans le cadre de son projet régional de santé 2018-2028, l'ARS Hauts de France prévoit la création sur 3 ans de dispositifs d'appuis territorialisés, composés de professionnels formés à la prévention et à la gestion du risque infectieux, appelés « Equipes Mobiles d'Hygiène » (EMH).

Le présent appel à candidatures vise la création de 6 EMH, permettant d'intervenir auprès de 4 EHPAD au minimum par EMH, et de couvrir 24 EHPAD au niveau régional dès novembre 2021.

Des facteurs de fragilité liés à l'âge, aux pathologies et au niveau de dépendance, ainsi que la vie en collectivité, rendent les personnes accueillies dans les établissements médico-sociaux, vulnérables au risque infectieux.

Ces EMH seront adossées à des équipes opérationnelles d'hygiène hospitalière et s'adresseront aux EHPAD non hospitaliers.

Elles auront pour missions d'aider ces EHPAD à optimiser leur mobilisation sur la prévention et la maîtrise du risque infectieux.

Les critères à remplir pour porter une EMH sont :

être un centre hospitalier ou un établissement sanitaire privé à but non lucratif ou un établissement support d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) ou un groupement de coopération sanitaire (GCS) disposant d'une EOH bien structurée ; couvrir au minimum 4 EHPAD pour le bon fonctionnement de l'équipe (0,28 ETP d'IDE hygiéniste à minima) ; avoir recueilli un engagement écrit des EHPAD du territoire d'implantation de l'EOH pour une durée de 4 ans minimum ; respecter un temps de trajet n'excédant pas 1 heure aller pour les déplacements sur site.

Les modalités de candidature sont spécifiées dans l'avis d'appel à candidatures et dans le cahier des charges annexés au présent appel. Ces documents fixent les critères d'éligibilité, les objectifs attendus, les modalités d'organisation et de coopération, les modalités de financement, le suivi et l'évaluation du dispositif, le calendrier prévisionnel, le contenu du dossier de candidature.

Les établissements supports ayant reçu un avis favorable lors des précédents appels à candidature peuvent de nouveau postuler pour une demande d'extension, ainsi que ceux ayant reçu un avis défavorable en prenant en compte les motifs de refus.

Sont également annexés le dossier de candidature, la fiche de poste de l'infirmier hygiéniste, la lettre d'engagement type EMH-EHPAD, ainsi que les modèles de convention EMH-EHPAD, de budget prévisionnel, de recueil des indicateurs en EHPAD et de rapport d'activités de l'EMH.

Les dossiers de candidature seront adressés :

en 2 exemplaires, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :
Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Direction Sécurité Sanitaire et Santé Environnementale
Service de veille sanitaire / AAC EMH en EHPAD
556 avenues Willy Brandt
59777 EURALILLE

et par mail, à l'adresse suivante : ars-hdf-veillesanitaire@ars.sante.fr

CLÔTURE DE L'APPEL A PROJET :

La clôture de l'appel à candidatures est fixée au vendredi 17 septembre 2021 à minuit.

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

[Cahier des charges](#)

[Plus de détails.](#)

Création de 5 Equipes Spécialisées de prévention inter-EHPAD (ESPrévE)

Publié le 22 Juin 2021

Le plan prévention 2018-2022 et la feuille de route grand âge, autonomie ciblent le développement d'actions en matière d'activité physique adaptée, de diététique, de prévention des chutes. L'ARS poursuit le développement des équipes spécialisées territorialisées intervenant en EHPAD. Ces équipes pluridisciplinaires viendront en appui des professionnels afin d'amplifier les pratiques de prévention.

Le présent appel à candidature vise la création de 5 Equipes Spécialisées de prévention inter-EHPAD (ESPrévE)

Les modalités de candidature sont spécifiées dans l'avis d'appel à projet et dans le cahier des charges annexés au présent appel. Un dossier de candidature est prévu à cet effet.

Ces documents fixent les territoires d'intervention des équipes, les critères d'éligibilité, les objectifs attendus, les modalités d'organisation et de coopération, les modalités de financement, le calendrier prévisionnel, le contenu du dossier de candidature.

Les candidats pourront demander des précisions complémentaires sur l'appel à candidatures par messagerie aux adresses suivantes :

brigitte.caron@ars.sante.fr et marguerite-marie.defebvre@ars.sante.fr

Modalités de dépôt des réponses :

Les dossiers de candidature seront adressés :

Par mail à brigitte.caron@ars.sante.fr et melanie.delsarte@ars.sante.fr Et en 1 exemplaire papier + 1 dossier dématérialisé sur clé USB en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de l'Offre Médico-Sociale
Sous-direction Planification Programmation Autorisation
AAC ESPREVE
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

CLÔTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : mercredi 22 septembre 2021 à minuit (le cachet de la poste fait foi).

[Avis d'appel à candidature](#)

[Cahier des charges](#)

[Dossier de candidature](#)

Viellir acteur et citoyen de son territoire

Publié le 22 Juin 2021

Cet appel à projets vise donc à soutenir des actions innovantes ou expérimentales favorisant l'implication et la participation des habitants âgés, en particulier les plus vulnérables, à la vie locale. La Fondation de France soutient des projets dans lesquels les personnes âgées participent au développement local ou s'inscrivent dans des dynamiques collectives locales. L'innovation en matière de lieux de vie et de répit des aidants et aidés constituent les deux enjeux prioritaires dans cet appel à projets.

uels critères de sélection ?

Deux axes de travail sont privilégiés :

?Axe 1 : Soutenir les aidants et développer les formes de répit aidants / aidés

- Repérage et accompagnement d'aidants peu visibles et peu ou pas pris en compte dans les dispositifs existants (ex : personnes très isolées, tuteurs familiaux) ;
- Initiatives ciblant des aidants épuisés ou en risque d'épuisement, (en particulier les aidants qui ont été sans solution pendant le confinement);
- Création ou développement de nouvelles formes de répit. Les projets peuvent notamment concerner le relayage, des lieux de répit.

Axe 2 : Penser des lieux de vie innovants

Il s'agit de :

- développer des solidarités actives entre générations avec des effets durables et structurants ;
- soutenir des formes nouvelles d'habitat et/ou d'organisation de l'hébergement et de l'accueil ;
- encourager la conception d'habitats et de lieux d'accueil alternatifs, ouverts sur leur environnement, favorisant la mixité sociale, la réflexion autour du vieillissement et son anticipation (habitats participatifs, groupés, autogérés) et contribuant à des dynamiques locales de développement.
- renforcer les démarches participatives dans les établissements (par exemple expérimentation de gouvernance partagée) et dans leur environnement (projets de développement du territoire ; démarches citoyennes de lutte contre l'isolement, de préservation du patrimoine, de développement durable...)
- développer l'ouverture des établissements et services sur le territoire et leur rôle de plateforme de services aux habitants pour faire des établissements et services existants ou futurs, des lieux-ressources pour les habitants du territoire ;
- promouvoir la participation des familles à la vie des établissements et un dialogue de qualité entre les familles et les professionnels.

Si des solutions technologiques sont proposées, elles seront conçues avec les personnes âgées, au

service d'un objectif listé ci -dessus.

Nota bene : en matière d'habitat, la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant. Elle soutiendra uniquement les projets d'intérêt général.

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt rattaché au programme Habitat, la Fondation de France soutiendra des habitats partagés solidaires impliquant des personnes vulnérables et non vulnérables dans la conception de l'habitat et la gestion de la vie sociale partagée.

Quel que soit l'axe dans lequel ils s'inscrivent, les projets devront :

partir d'un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitants âgés et des autres habitants ; associer les bénéficiaires à la définition des objectifs et/ou des actions afin que ces personnes soient autant que possible actrices et porteuses du projet ; proposer des réponses non strictement médico-sociales, en favorisant le travail en commun d'acteurs locaux gérontologiques et non gérontologiques ; apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires, par exemple en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale

Les projets seront sélectionnés en fonction de leur caractère novateur (méthodologie participative, éthique, public, modèle économique,...) de la vulnérabilité du public, des spécificités du territoire (territoire en pointe, capable d'entraîner d'autres territoires vers l'essaimage ou territoire alliant fragilités et ressources pour développer ces nouvelles formules).

Date de clôture : 14 Septembre 2021

Contact : projets@fdf.org

[Appel à projets](#)

[Rapport d'avancement ou final 2020](#)

[Rapport d'avancement ou final 2021](#)

Vivre ses choix jusqu'à la fin de sa vie

Publié le 22 Juin 2021

Mieux accompagner les personnes âgées en fin de vie et les personnes endeuillées Objectifs

La Fondation de France souhaite soutenir des démarches aidant les personnes âgées, les proches et les professionnels à mieux appréhender l'accompagnement de fin de vie, la question de la mort et du deuil.

Aussi, cet appel à projets a pour objectifs de renforcer :

Les coopérations nécessaires au plus grand respect des choix des personnes en fin de vie (domicile / hôpital, société civile / professionnels) ; Une plus grande liberté de parole, de choix et de décision des personnes âgées, quel que soit leur lieu de vie, leurs difficultés de communication et leur culture d'origine ; L'anticipation et la concertation, en particulier avec les familles, autour des situations de fin de vie ; Le développement d'actions qui facilitent la réflexion et l'élaboration de projets autour de la fin de vie et du deuil.uels critères de sélection ?

Les projets peuvent s'inscrire dans l'un des axes ci-dessous :

Axe 1 : Favoriser le recueil et le respect des choix et volontés des personnes âgées en fin de vie

Il s'agit de favoriser l'anticipation des situations de fin de vie pour un meilleur respect des souhaits des personnes concernées.

Axe 2 : Accompagner la fin de vie et l'après-décès

Il s'agit de prendre en compte autant que possible les souhaits de la personne quant au lieu et aux conditions de sa fin de vie :

Seront privilégiés, les projets qui favorisent la pluridisciplinarité et les réflexions partagées entre l'ensemble des acteurs concernés (personnes âgées, proches, bénévoles et professionnels) ainsi que la participation des personnes âgées.

Les projets proposés devront :

Partir d'un diagnostic pluridisciplinaire ou intersectoriel des difficultés, des besoins, des souhaits des personnes en fin de vie ;Etre pensés en inter-structures ou services, construits sur un partenariat local ou s'appuyer sur l'expérience de partenairesExposer la démarche collective, mise en place pour y répondre et les effets attendusPrévoir les modalités d'évaluation de la démarche (impact sur les pratiques)Préciser, pour les organismes concernés, comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;Etre validés et portés par les directions médicales et administratives des équipes concernées;Bénéficier d'un co-financementMontrer pour les formations à la démarche palliative, l'implication des équipes mobiles et des réseaux de soins palliatifs.

Date limite : 14 septembre 2021

Contact : projets@fdf.org

[Appel à projets](#)

[Rapport d'avancement ou final 2020](#)

[Rapport d'avancement ou final 2021](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 21 juin 2021

Publié le 22 Juin 2021

Données de santé

Arrêté du 11 juin 2021 portant adoption de la charte d'audit applicable aux audits relatifs au système national des données de santé

[JORF n°0141 du 19 juin 2021](#)

Lanceurs d'alerte

Arrêté du 18 juin 2021 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des ministères chargés des affaires sociales

[JORF n°0142 du 20 juin 2021](#)

Emploi des jeunes

NOTE D'INFORMATION N° DGEFP/SDPAE/MAJE/2021/118 du 28 mai 2021 modifiant l'instruction n° DGEFP/SDPAE/2018/124 du 17 mai 2018 relative à la mise en œuvre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la Garantie jeunes.

Handicap

Décision n°2021-638 du 26 mai 2021 autorisant l'Association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information (ANPHI) à exploiter un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Vivre FM

[JORF n°0137 du 15 juin 2021](#)

Majeurs protégés

Circulaire CNAV du 8 mars 2021 Représentation des majeurs protégés et incidences sur la gestion des droits et les paiements

COVID-19 – Crise sanitaire

Arrêté du 19 juin 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0142 du 20 juin 2021](#)

Décret n° 2021-782 du 18 juin 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0141 du 19 juin 2021](#)

Arrêté du 18 juin 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 fixant les conditions d'application de l'article 45-1 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0141 du 19 juin 2021](#)

ACTUS SOCIALES

Projet de loi relatif à la protection des enfants

Publié le 22 Juin 2021

Le projet de loi entend améliorer la situation des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, normes d'encadrement des foyers, mesures sur les mineurs isolés étrangers. Il modernise aussi le métier des assistants familiaux (familles d'accueil) et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.

Le projet de loi a été présenté au Conseil des ministres du 16 juin 2021 par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et par Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce texte.

[Pour en savoir plus](#)

Source : Vie publique, 16 juin 2021

Le handicap, priorité du quinquennat

Publié le 22 Juin 2021

Depuis 2017, le handicap est l'une des priorités du Gouvernement. Il s'agit ici de faire un point d'étape des actions mises en œuvre dans ce domaine.

Rappelons que 12 millions de personnes en France sont en situation de handicap et 8 millions en position d'aidants.

[Point d'étape Handicap](#)

Source : Secrétariat en charge des personnes handicapées, mai 2021

[GNCRA] Autisme et Parentalité - Un guide pour les parents d'enfants autistes et pour les parents autistes

Publié le 22 Juin 2021

Les parents d'un enfant autiste peuvent avoir besoin de soutien, d'accompagnement ou de formation. Les parents autistes peuvent eux aussi, comme tout parent, avoir besoin de soutien à la parentalité. Ce guide liste les ressources existantes dans ce domaine.

[Brochure autisme parentalité](#)

Source : GNCRA, juin 2021

[CNSA] Handicaps rares : un 3e schéma national pour consolider

l'accompagnement des personnes et familles concernées

Publié le 22 Juin 2021

Le 3e schéma national d'organisation sociale et médico-sociale pour les handicaps rares 2021 - 2025 vient d'être publié. Il poursuit les ambitions des deux précédents schémas avec la même volonté d'assurer à tous et pour chacun un accompagnement de qualité.

Le schéma 2021-2025 est structuré autour de 3 axes :

Assurer une réponse pour tous et pour chacun, Renforcer la dynamique d'intégration au sein des territoires et garantir la lisibilité de l'offre et la complémentarité des dispositifs pour les professionnels, les personnes et leurs proches aidants, Produire, partager et diffuser les connaissances sur les handicaps rares pour apporter des réponses aux personnes.

Afin de présenter les grands enjeux du schéma et de lancer les travaux de mise en œuvre, la CNSA et la DGCS organiseront deux demi-journées de lancement fin septembre - début octobre 2021.

[Schéma national d'organisation sociale et médico-sociale](#)

Source : CNSA, juin 2021

[FIPHFP] la boîte à outils du correspondant handicap

Publié le 22 Juin 2021

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) propose une boîte à outils à destination des correspondants handicap constituée d'une compilation de ressources utiles.

6 grandes rubriques structurent cette boîte

Les essentiels où l'on retrouve les outils structurants pour aborder au mieux son rôle de correspondant handicap (catalogue des interventions du FIPHFP, catalogue des acteurs locaux, ...) Recrutement où l'on peut découvrir des documents clés sur les voies de recrutement ou sur les bonnes pratiques de l'entretien de recrutement Apprentissage qui retrace les éléments clés sur l'apprentissage des personnes en situation de handicap Sensibilisation qui met à disposition des correspondants handicap des outils clés en main pour sensibiliser au handicap (plaquettes, quiz, mailings, ...) Maintien dans l'emploi où l'on retrace les bonnes pratiques, de l'anticipation à la gestion de situation d'inaptitude, et qui met à disposition des courriers-types pour faciliter les démarches du correspondant handicap Administratif où l'on retrouve des documents pratiques pour saisir ses aides, sa DOETH, pour accompagner à la RQTH, ...

[Boîte à outils](#)

[Pour en savoir plus](#)

[COVID-19] Un an après, où en sont les associations ?

Publié le 22 Juin 2021

Le Mouvement associatif, en partenariat avec le RNMA et Recherches & Solidarité a réalisé le troisième volet de l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur les associations. Où en sont les associations au bout d'un an ? Cette question a été posée à 9500 structures en avril 2021. Seules 10% des associations ont maintenu 100% de leurs activités. Seule une association sur cinq a bénéficié d'une aide publique. Parmi les associations employeuses, un quart pourrait procéder à des réductions d'effectif en 2021. L'année 2021 sera décisive pour certaines associations.

[Résultats de l'enquête](#)

[Données pour les Hauts-de-France](#)

[COVID19] Foire aux questions

Publié le 22 Juin 2021

Le secrétariat d'état en charge des personnes handicapées a mis en ligne des versions actualisées des foires aux questions concernant

la vaccination

[Faq vaccination \(version accessible\)](#)

[Faq vaccination](#)

le Covid-Handicap

[Faq handicap \(version accessible\)](#)

[Faq handicap](#)

Version 18 juin 2021

[COVID19] Etablissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap

Publié le 22 Juin 2021

Le ministère des Solidarités et de la Santé a publié le 10 juin une nouvelle fiche détaillant les mesures à mettre en oeuvre dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Tous les accueils de jours et externats sont désormais ouverts, même lorsqu'il n'existe pas d'entrée séparée. Dans les autres établissements, les visites extérieures sont possibles sans rendez-vous, y compris dans la chambre du résident.

Les sorties extérieures et en famille sont autorisées. Quant aux activités collectives, elles doivent être organisées « en petits groupes ».

Seule la détection de trois cas peut conduire à un ajustement de ces mesures d'assouplissement.

[Fiche ESMS accueillant des personnes handicapées](#)

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé, 10 juin 2021

[ADESM] Enquête sur les conditions de mise en œuvre de la loi du 14 décembre 2020 sur l'isolement et la contention

Publié le 22 Juin 2021

L'Adesm a mené une enquête du 1er mars au 23 avril 2021 auprès de ces établissements adhérents sur les conditions de mise œuvre de la réforme encadrant l'isolement-contention en psychiatrie. Sur les 200 adhérents du réseau, 96 ont répondu soit un taux de participation de 48%.

[Enquête isolement et contention](#)

Source : ADESM, 17 juin 2021

Rapport de la MECSS - Les agences régionales de santé, 10 ans après : renouer avec la proximité

Publié le 22 Juin 2021

La mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (Mecss) de l'Assemblée nationale a mené une étude depuis janvier sur les agences régionales de santé (ARS).

Le rapport présenté le 16 juin, dresse un bilan en demi-teinte.

La suppression des ARS n'est pas envisagée. L'engagement des ARS vis-à-vis du médico-social doit être approfondie notamment en faveur des structures pour personnes handicapées.

La question du périmètre géographique est également soulevée.

Au total, le rapport formule 23 propositions.

[Rapport MECSS](#)

Source : Assemblée nationale, juin 2021

AGENDA

Résultats de l'Observatoire économique national des Achats responsables

Le 29 juin 2021

Echelle : National

Le Réseau Gesat a le plaisir de vous convier à la présentation digitale des résultats de l'édition 2020-21 de l'Observatoire économique national des Achats responsables auprès des ESAT-EA le Mardi 29 juin 2021 de 9h30 à 11h. [Invitation](#)

Inscription : <https://www.reseau-gesat.com/Travail-handicap/Je-m-inscris.Questionnaire-3696.html>

Pour toute question, vous pouvez contacter Eva Perret, Responsable Communication et Relations institutionnelles : eva.perret@reseau-gesat.com

La recherche sur les inégalités sociales de santé

Le 01 juillet 2021

Echelle : National

L'IRESP a le plaisir de vous convier à son séminaire concernant la recherche sur les inégalités sociales de santé qui se tiendra le jeudi 1er juillet 2021 de 9h à 17h30 en visioconférence. Cette journée a pour vocation de réunir la communauté, présenter et discuter les résultats des travaux de recherche principalement issus des appels à projets de l'IRESP. [Programme](#)

Cet évènement sera entièrement en ligne, [l'inscription est gratuite et obligatoire](#). Contact : rebecca.rotsen@inserm.fr

Festival international du film entr'2 marches

Le 09 juillet 2021

Echelle : National

Le Festival international du film entr'2 marches aura lieu du 9 au 13 juillet 2021. La cérémonie d'ouverture aura lieu en présence de Dominique VERAN, présidente et fondatrice du festival entr'2 marches, des associations co-productrices : NTRE2 CANNES et APF France Handcap, de la mairie de CANNES et du jury présidé par Jill Emery. [Au programme](#).

Inscriptions : Pour les particuliers, il n'est pas nécessaire de réserver vos places. L'attribution des billets, qui sont toujours gratuits, se fera directement sur place sur le principe "premiers arrivés, premiers servis".

Contact : contact@entr2marches.fr

Observation et accueil de l'expression du jeune enfant en protection de l'enfance

Le 09 septembre 2021

Echelle : National

Le GEPSO organise le 9 septembre 2021 à Mas Paris 13 une journée sur "Observation et accueil de l'expression du jeune enfant en protection de l'enfance". [Programme](#)

Inscription : <https://www.weezevent.com/journeetechnique-geps>

Journées nationales à destination des professionnels des IME, IEM et IEAP

Le 04 octobre 2021

Echelle : National

Le CREAI Pays de loire, l'ANCREAI et le CREAI Bretagne organisent les Journées nationales à destination des professionnels des IME, IEM et IEAP qui auront lieu du 4 au 6 octobre 2021 à ST Malo,

Lors de ces journées, il sera question d'autodétermination et d'expertise d'usage, de transformation de l'offre et d'innovation, des nouveaux métiers, de coopération et de coordination, des troubles neurodéveloppementaux, ... et bien d'autres choses !

Ces journées seront l'occasion d'échanges entre pairs pour réfléchir ensemble aux réponses à apporter aux jeunes en situation de handicap. [Pré programme](#)

Le formulaire d'inscription avec choix des ateliers est accessible [à ce lien](#).

Les capacités de certains ateliers étant réduites, nous vous invitons à faire vos choix d'inscription dès à présent et avant la majoration du tarif en septembre.

Colloque international Chaire HEN

Le 21 octobre 2021

Echelle : National

Le colloque international Chaire HEN (Handicap Education Numérique) aura lieu du 21 au 23 octobre 2021 à l'INSHEA de Suresnes (92). [Programme](#)

[Inscription](#)

Save the date : Colloque Handicap mental et maladie d'Alzheimer

Le 02 décembre 2021

Echelle : En région

« Les personnes en situation de handicap ont connu, ces dernières décennies, un accroissement considérable de leur espérance de vie. Elles font donc désormais l'expérience de vieillir et peuvent, au cours de ce vieillissement, développer des pathologies telles que la maladie d'Alzheimer. Les personnes avec trisomie 21, notamment, présentent une prévalence élevée de maladie d'Alzheimer et tendent à déclarer la maladie à un âge précoce. Or si de nombreuses initiatives se sont développées en faveur de l'accompagnement des personnes malades d'Alzheimer et de leurs aidants en population générale, rares sont les actions portées à destination des personnes handicapées mentales confrontées à cette maladie. Les professionnels d'établissements et services médicosociaux sont pourtant amenés à accompagner un nombre croissant de personnes handicapées mentales vieillissantes atteintes par la maladie d'Alzheimer, et ils peuvent être particulièrement démunis pour y faire face.

Afin d'éclairer cette problématique émergente, le CREAI des Hauts-de-France, en collaboration avec le laboratoire CeRIES de l'Université de Lille, organise un colloque le jeudi 2 décembre 2021 au Nouveau Siècle à Lille. (Report du colloque prévu le jeudi 5 Novembre 2020). Par le croisement de regards et d'expériences de professionnels évoluant dans différents secteurs d'intervention, elle permettra de réfléchir, ensemble, à la construction de modes d'accompagnement adaptés. »

Pré inscriptions auprès de CREAI Hauts-de-France : Contact : Kathy LECLAIRE Par mail : kleclair@creaihdf.org

Le programme sera mis en ligne sur notre site internet prochainement.

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaey

Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17